



Synthèse des échanges lors des ateliers PADD du SCOT
Atelier Environnement
Mai 2017

Compte rendu

Eléments de débat

- Concernant **les pollutions industrielles (diapo 7)**, le bureau d'étude a spécifié que les activités industrielles font souvent l'objet d'une réglementation spécifique. Par ailleurs les pollutions sont souvent d'ordre accidentel et non diffuse comme pour l'agriculture. La partie « Sites et sols pollués » qui est rattachée à la thématique des risques, représente un angle d'approche afin de traiter de la pollution industrielle.
- **Au sujet de l'assainissement (diapo 9)**, il est demandé d'ajouter le terme « entretien » à la phrase suivante afin d'insister sur l'importance d'assurer le bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement en place : « Œuvrer_à la mise en œuvre *et à l'entretien* d'un assainissement performant ».

Cette question de l'assainissement a fait l'objet d'un large débat. Il a été évoqué :

- Que les moyens financiers accordés aux SPANCs sont trop limités.
- Une volonté de ne pas opposer assainissement collectif et non-collectif afin de porter une attention plus particulière sur la performance trop souvent associée au collectif au détriment non-collectif. Cela traduit globalement une volonté de ne pas favoriser l'assainissement collectif lors de l'urbanisation.
- Monsieur MACKRE, chef de projet au sein du bureau d'étude Terres Neuves, a tenu à intervenir afin d'émettre des réserves quant à la possibilité d'accueillir de nouveaux résidents sur un pôle alors même que celui-ci ne dispose pas d'assainissement collectif. Il va être nécessaire de contacter les services concernés dans les plus brefs délais afin de s'assurer de la recevabilité de cet objectif.

Malgré les nombreuses interventions, plusieurs questions ou observations concernant l'assainissement restent en suspens :

- Doit-on apporter des précisions chiffrées afin de dimensionner l'urbanisation future en corrélation avec les capacités épuratoires des équipements du territoire ? Cette question sera plus particulièrement traitée dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).
 - Doit-on permettre de favoriser l'assainissement collectif au « détriment » de l'assainissement non-collectif ?
 - Quand est-t-il de la mise en œuvre des Schéma Directeur d'Assainissement, qui permettraient de répondre à un certain nombre de ces problématiques ? Après échange avec Emmanuel Camplo, en charge du Contrat Global Essonne Amont, les enjeux portent surtout sur la mise à jour des zonages existant, en ajoutant un volet pluvial lorsqu'il est absent. Certains zonages anciens prévoient, en effet, du collectif qui n'a pas été réalisé. Cela a pour conséquences des assainissements individuels à minima, non vérifiés par les SPANCs.
- Sur la **gestion quantitative de la ressource en eau (diapo 14)**, la recommandation « *Veiller à l'accueil d'activités adaptées* » a occasionné une réaction d'un participant qui souhaitait que la typologie des activités concernées par cette action DOO ne soit pas expressément mentionnée.
 - **Diapo 16** : Il a été mis en évidence qu'il était difficile d'encourager **la récupération des eaux pluviales dans l'habitat** (3^{ème} proposition d'objectif) et que, par ailleurs, ce n'était pas le rôle du SCOT.
 - **Pour ce qui est des Trames Verte et Bleue**, il est proposé (diapo 24) d'ajouter Natura 2000 dans le PADD. Pour les ENS (Espaces Naturels Sensibles), cette proposition est plus discutée, cela reste un outil.

Sur le même sujet, la prescription « *Imposer la réalisation d'une étude d'impact préalablement à toute ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs* » (diapo 26) a engendré diverses réactions. Le terme « imposer » a été partiellement jugé comme trop strict. Il a été évoqué deux possibilités pour adapter cette prescription :

- Préciser que cette mesure doit être mise en œuvre dans les communes plus particulièrement concernées par des continuités écologiques jugées importantes/majeures pour le maillage écologique du territoire.
- Préciser des « seuils » d'urbanisation à partir desquels une étude d'impact devient obligatoire.

Il a été proposé par l'assemblée de modifier la dernière recommandation de la diapo 29, afin qu'elle prenne la forme suivante : « *Poursuivre l'évolution de l'agriculture vers...* ».

▪ **Quelques ajustements sur la transition énergétique :**

- Diapo 38 : Il a été demandé d'ajouter des points de suspension au niveau des technologies alternatives citées comme futures sources potentielles de production d'énergie renouvelable et ce afin de laisser le champ libre à tous types de technologies qui pourraient être envisagés.
- Diapo 39 : Supprimer l'avant dernière recommandation, ça ne concerne pas le territoire.

▪ **Ressources géologiques (diapo 41) :**

- La formulation de la proposition DOO « *Permettre l'activité extractive en adoptant des règles de zonages adaptées dans les documents d'urbanisme (PLU ; PLUi) et orienter la reconversion* » s'adapte bien à la volonté des élus en favorisant une certaine adaptabilité concernant le potentiel extractif du territoire.
- Pour ce deuxième point, un participant a précisé que dans le contexte essentiellement agricole du territoire et avec un objectif affiché de limiter la consommation foncière, le type de reconversion choisie ne pouvait être qu'agricole.

▪ **Déchets (diapo 42) :**

- A fortiori, les décharges sauvages recensées dans le cadre du diagnostic sont, à l'heure actuelle, toutes fermées et comblées ou réhabilitées. Cependant les questionnements concernant leurs valorisations potentielles par l'accueil de nouvelles activités n'ont pas trouvé de réponses.
- Concernant la question de la mise en place d'une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI), l'assemblée a démontré une volonté de ne pas expressément imposer la mise en place de ce type d'installation mais plutôt de le permettre en cas de besoin.






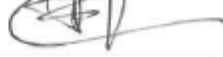



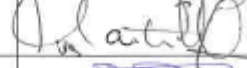

- Remarque complémentaire : il est demandé si on peut joindre au SCoT les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU validés récemment.

Pour aller plus loin

L'Etat Initial de l'Environnement est disponible sur le site internet du Pays (rubrique SCoT > Documents de travail) :

http://www.pays-du-pithiverais.fr/documents-de-travail_fr_02_09_03.html

Annexes - Emargement

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Signature
BEVIERE MONIQUE	Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	
BERTHELOT Christine	Vice Psdte de la CCPG- Adjointe au Maire du Malesherbois	
CHENE Pascal	Conseiller Municipal – Ville de Pithiviers	
COLMAN Philippe	Adjoint au Maire – Chilleurs aux Bois	
DEGUIN Françoise	Maire de Césarville-Dossainville	
FAUTRAT Marie- Françoise	Maire déléguée de Nangeville	
GUERINET Patrick	Vice Psdt de la CCP et du Pays – Maire de Givraines	
JOVE Louis	Maire d'Echilleuses	
LEPAGE Eliane	DGA Dév, planification, Aménagement de la CCPG	
LEVY Véronique	Vice Psdte de la CCPG – Maire d'Aulnay-la-Rivière	
LOUVET Jean-Paul	Adjoint au Maire - Boësses	
PETETIN Marc	Vice Psdt de la CCDP – Maire de Dadonville	
RICHARD Jean	Adjoint au Maire – Beauce la Rolande	
TARTINVILLE Yves	Vice Psdt du Pays	
VINCENT Christian	Maire de Rouvres Saint-Jean	
+ NAUDET SYLVAIN.	Adjoint au Maire Outanville	Idem atelier avant
		- Mme Fautrat
		- Mme Guerinat
		- Mme Levy
		- Mr Pellier
DAUDET Brigitte	Conseil D'opt	